

CARNETS SUR SOL

Présomptueux

Fatigue passagère en entendant sans cesse, à propos de mainte affaire judiciaire et en l'occurrence des suppléments controversés de villégiatures new-yorkaises, d'atroces locutions du type "assassin présumé" ou "victime présumée".

La première contredit la présomption d'innocence en voulant la garantir, la seconde présente une circonspection pas très sympathique.

Elles ont le mérite de rendre compte de la difficulté de parler de la chose qui n'est pas jugée - il y a bien des faits réels imputés, et des éléments matériels avérés, mais on ne dispose pas de la vérité : quoi qu'on dise, on court le risque d'être inique en affirmant abusivement ou cruel en doutant exagérément. Et ces expressions emberlificotées transmettent très bien cette gêne, d'autant plus palpable qu'en l'occurrence, les commentateurs étaient plus ou moins mêlés au commenté.

Mais il serait tout de même combien plus simple et plus neutre d'utiliser les mots adéquats : le prévenu / mis en examen / accusé et la plaignante. Prévenu, mis en examen et accusé ont des nuances juridiques, mais le deuxième étant fort moche et le dernier ayant des connotations désagréables, on pourrait admettre qu'on emploie indifféremment le premier terme dans les journaux, en l'étendant aux affaires relevant des assises.

Ce serait tellement plus clair et plus confortable à entendre...

Cela n'a rien de bien grave, mais j'éprouve quelque peine à lire ou entendre ces malheureux qui cherchent la formule équitable sans jamais la trouver. De toute façon, comme ceux qui sont sérieux travaillent à cette heure-ci et ne sont pas en train de flâner sur les passionnants *Carnets sur sol*, je doute (raisonnablement) qu'une solution y soit apportée dans les jours à venir.

Copyright : DavidLeMarrec - 2011-08-17 13:25:21